

La Lettre

N° 108 20 janvier 2013

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi



Mais si! Hollande s'occupe de l'emploi!!!

Sc	ommaire	
~	1) Social démocrate ? Non, libéral !	.page 2
,	2) Mettre à plat la fiscalité française, pas les citoyens	pages 3/6
,	3) Fin 2013. l'emploi continue de se dégrader	nages 7/9

Social démocrate ? Non, libéral!

C'est un véritable «pacte d'irresponsabilité sociale» qu'a présenté François Hollande au cours de sa conférence de presse. Ses annonces sont une attaque profonde, un dynamitage en règle du modèle social et républicain français.

En proposant la fin des cotisations familiales patronales, le Président de la République a répondu à une vieille exigence de classe du MEDEF et fait un nouveau cadeau de 30 milliards au patronat après les 20 milliards du CICE.

Un nouveau cadeau sans-contreparties, puisque le Medef a déjà fait savoir dans la presse que le patronat refuserait de s'engager sur un nombre de créations d'emplois chiffré et **contrôlé** suite à cette nouvelle baisse du « coût du travail » !

Pour financer ces cadeaux au patronat, F. Hollande a annoncé 50 milliards d'économies sur les dépenses publiques d'ici à 2017. Des économies gigantesques qui annoncent immanquablement la réduction des services publics et des moyens de fonctionnement des collectivités locales pour assurer une réponse de qualité aux besoins des populations.

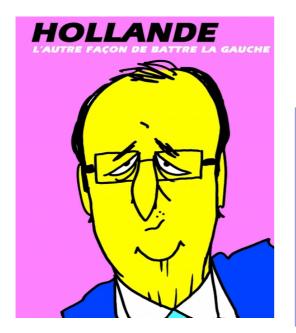
Contribuables salariés et retraités devront donc encore mettre la main à la poche et se priver de services publics pour payer cette ardoise fiscale pour le seul profit des entreprises.

Ce pacte du gouvernement est un pacte donnant-perdant!

La méthode proposée est, elle aussi, inacceptable. Le Président se donne 6 mois pour mettre en œuvre son pacte, **qu'il imposera sans débat parlementaire.** Parlement et organisations de salariés sont donc sommées de se soumettre aux exigences du patronat. C'est un profond coup porté à la démocratie.

Les communistes avec le Front de gauche seront mobilisés pour faire échouer le plan présidentiel.

Face au « Pacte de responsabilité », au service des entreprises, de Hollande, nous réitérons notre appel à un « Pacte de Solidarité » à l'ensemble des militants de gauche, pour développer les capacités humaines et productives du pays (hausse des salaires, sécurité d'emploi et de formation, crédit pour l'emploi et les territoires, expansion des services publics, …) et répondre aux défis de demain.



Frédéric Rauch

LE PATRONAT APPLAUDIT LES SYNDICATS MOBILISENT

A l'issue de la Conférence de presse du Président, le **Medef** s'est réjoui des « *avancées* » en sa direction. **Laurence Parisot**, son ancienne patronne a lancé un tweet : « *Fin des allocations familiales d'ici 2017, enfin!* » **Pierre Gattaz**, le patron des patrons félicite Hollande et l'engage à aller plus loin. Du côté des syndicats, ils sont unanimes, **CGT, CFDT, FO, FSU, Solidaires**... à dénoncer le fonds et la méthode. **Jean-Claude Mailly** (FO) a dénoncé « *un marché de dupes* » libéral. **Thierry Le Paon** (CGT) a déclaré : « *Avec ce pacte, c'est moins d'État, plus de patronat* ».'



Mettre à plat la fiscalité française mais pas les citoyens! Gisèle Cailloux, Jean Marc Durand

La volonté de fusionner la CSG et les impôts sur le revenu, ainsi que la retenue à la source était déjà avancée par Rocard en 1991.

JM Ayrault annonce aujourd'hui sa volonté de structurer la « remise à plat de la fiscalité française » autour de la fusion CSG / impôts et la retenue à la source.

Les augmentations de TVA en vue d'alléger les charges des entreprises sous prétexte de compétitivité ne sont pas remises en cause.

La fusion IR/CSG, un plat qui se mange froid.

Derrière ces transformations se cache le débat sur le financement de la dépense publique.

L'objectif gouvernemental, celui qui doit faire le consensus employeurs (exploiteurs) salariés (exploités), est <u>la baisse du coût du</u> travail.

Ce qui suppose évidemment un transfert important des financements publics et sociaux des entreprises vers les ménages.

Techniquement, il faut donc un changement d'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux.

Nous avons hérité de la libération et du programme CNR, un système qui assoie les financements de la Sécurité sociale sur des prélèvements sur les richesses crées dans l'entreprise. Des cotisations prélevées sur la Valeur Ajoutée qui ne pourront donc pas être distribuées aux actionnaires et qui responsabilisent les employeurs vis-à-vis de la société.

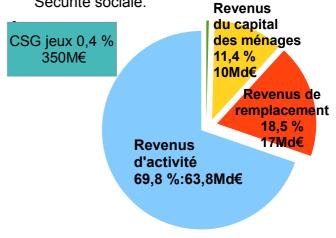
A partir des années 90, ce système a déjà été mis à mal de deux façons :

- par la création de la la CSG, qui est un impôt contrairement à ce que son nom laisse entendre.
- par l'affectation d'une partie toujours plus importante des ressources fiscales de l'État au financement de la Sécurité sociale.

De sorte que, ce qui aurait dû être prélevé sur la richesse produite dans l'entreprise pour financer la Sécurité sociale est resté dans l'entreprise et a continué de financer les profits, les actionnaires et les banques.

Et ce sont des recettes fiscales prélevées essentiellement sur les revenus des ménages ou sur leurs dépenses qui sont venues en remplacement.

 Au total, la part du financement fiscalisé de la Sécurité sociale est passée de 2 % en 1990 à 37 % en 2012. Cela a abouti à une diminution importante de la part employeur dans le financement de la Sécurité sociale.



Source : cour des comptes Sécurité sociale 2013

<u>Nota</u> : revenus de remplacement : chômeurs, pensions de retraite et d'invalidité.

Avec cette fusion de l'IR et de la CSG, le gouvernement compte accentuer ce basculement, et faire peser les financements de la Sécurité sociale sur les revenus des ménages par la fiscalité directe et indirecte.

Parallèlement à ce transfert qui trouve ses limites dans le poids de plus en plus insupportable pour les ménages, il s'agit de réduire la dépense publique.

C'est le sens de l'opération assurance complémentaire des entreprises ou encore de la baisse des retraites servies par la Sécurité sociale et les caisses de retraite traditionnelles.



FISCALITE - FISCALITE - FISCALITE

- A) Quand la Sécurité sociale réduit le niveau de sa prise en charge des dépenses des malades, le relai est pris par des assurances complémentaires privées, permettant ainsi aux assureurs d'engranger des profits énormes. Ainsi l'apparence d'une bonne mesure : on permet à tous les salariés d'être mieux couverts, c'est en fait une opération qui permet de transférer la couverture médicale vers le privé.
- **B)** Idem pour la retraite avec en plus un décalé important entre les versements des salariés et la prise en charge éventuelle d'une partie de leur retraite.
- C) Il y a plus de richesses créées disponibles pour les actionnaires, et des profits énormes par le biais des assurances privées. C'est du « gagnant-gagnant » pour le patronat.

Nous sommes aussi dans un choix de basculement de société. D'une logique « à chacun selon ses revenus et ses besoins » , on passe à « chacun paie en fonction de ses possibilités et reçoit en fonction de ce qu'il paie » .

C'est exactement le message qu'envoie le Premier Ministre : la remise à plat de la fiscalité française s'accompagnera de **50 milliards** d'économies supplémentaires sur la dépense publique d'ici 2017.

Baisse du « coût du travail » et réduction drastique « de la dépense publique », non seulement, le déficit public ne sera pas comblé, mais il risque de s'aggraver tandis que le chômage va encore connaître « de beaux jours » .

La proposition de fusion de l'IR et de la CSG participe de cette situation. C'est pourquoi nome pouvons l'accepter.

Là encore, on nous vend le produit habillé des atours de la justice fiscale. En effet, aujourd'hui, quelque soit son revenu chacun paie la CSG. En rendant cette dernière progressive, cela permettrait d'alléger la contribution des plus modestes. Et techniquement cela permettrait sa fusion avec l'IR.

Or dans les fait, le bon sens apparent de la mesure a une toute autre conséquence puisque le nouvel impôt qui sortirait de cette fusion serait appliqué à tous, y compris les

plus modestes sous la forme d'un impôt sur le revenu payable dès le 1^{er} euro.

Et en plus, comme il semble l'annoncer implicitement, cette rénovation de ľIR s'accompagnerait d'une suppression du quotient familial (cf : conséquence des annonces de F. que cela induira tous Hollande). contribuables seront assujettis à l'IR, même ceux qui n'ont pour vivre que des revenus de transfert (RSA...) et qui sont exonérés de CSG parce que trop pauvres.

Et cela avec des conséquences en chaîne que cela induit

Les personnes aux revenus modestes payent déjà beaucoup d'impôt notamment par le biais de la TVA, de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ou de la taxe d'habitation.

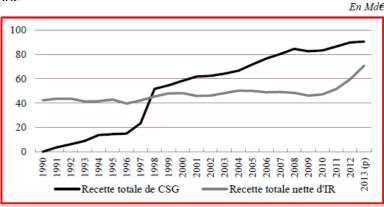
En effet, le fait de ne pas payer d'impôt sur le revenu permet d'obtenir des aides : remise gracieuse de la taxe d'habitation, aides diverses des communes..(La perte de ces «avantages», c'est l'effet cascade que subissent ceux qui se retrouvent imposables).

On voit à quoi pourrait conduire le fait de rendre tout le monde imposable.

2) Il est bon de souligner, que 75% du produit de la CSG provient des revenus d'activité, la part des revenus dits du capital demeurant donc particulièrement faible.

Par ailleurs, le taux de la CSG sur les revenus d'activité est passé de 1,1% en 1990 à 7,5% en 1998.

La CSG «rapporte» <u>84 milliards</u> d'euros contre <u>66 milliards</u> (en 2012) pour l'impôt sur les revenus.



Source: INSEE comptes nationaux base 2005, puis CCSS et programme de stabilité 2013-2017.

La fusion IR/CSG contribuerait à accroître significativement la dérive amorcée depuis



La Lettre page 5

FISCALITE - FISCALITE - FISCALITE

plus de vingt ans du financement de la protection sociale par la fiscalité.

La CSG représente 24% du financement de la Sécurité sociale. Elle lui est directement affectée. La fusion aura pour conséquence que le nouvel impôt soit affecté au budget de l'État.

Ce dernier, en fonction de ses arbitrages sur ses comptes publics, décidera de la réaffectation des sommes avec un risque majeur pour la Sécu de devenir la principale variable d'ajustement de la politique de lutte contre les déficits publics et la dette de l'État.

- Avec évidemment au bout, un ajustement des prestations et des cotisations salariales sous couvert de trou de la Sécurité sociale.
- L'idée que la progressivité de la CSG introduite à l'occasion de cette fusion pourrait aussi s'accompagner d'une progressivité des prestations en fonction du niveau de cotisation fait également son chemin. A charge là encore, pour les salariés, de compenser par des assurances privées (cf: complémentaires santé ANI ou réforme des retraites).
- Derrière la fusion pointe aussi l'idée d'une harmonisation fiscale de type fédéraliste au sein du couple franco-allemand, orientation soulignée dans les vœux de F. Hollande).

En faisant passer le poids de l'IR en France (3,3% du PIB en 2012) à 7,5%, la fusionIR/CSG permettrait un rapprochement avec la situation allemande (IR = 9,1% du PIB). Et en matière sociale ce serait le chemin inverse qui serait accompli puisque les cotisations sociales pèsent en France 10% du PIB contre 6,3% en Allemagne, pays où les salariés doivent recourir beaucoup plus aux assurances privées pour compléter leur prise en charge.

de cotisations sociales à la charge des entreprises.

Retenue à la source : la sœur de lait de la fusion IR/CSG.

Cette fusion IR/CSG a besoin, pour voir le jour, de la mise en place concomitante de la retenue à la source.

Cette retenue à la source ne concernerait que le seul impôt sur le revenu (après fusion avec la CSG) et en son sein, seulement les revenus salariaux.

Au centre de la remise à plat de la fiscalité et réclamée par la majorité gouvernementale, la fusion de l'impôt sur le revenu (IR) et de la CSG a fait l'objet de nombreuses études.

Parmi elles, un rapport des services du Ministère des Finances, réalisé à la demande du Parlement et bouclé début 2012 a été mené par la direction de la législation fiscale et la direction de la Sécurité sociale. Tenu secret et révélé au cours de la première semaine de décembre 2013, il corrobore sur plusieurs points d'une façon éclatante l'analyse développée cidessus.

Premier constat: ces deux impôts sont en tout point dissemblables. Le premier est progressif et «familialisé», sous-entendu intègre un élément clé: le quotient familial. Tandis que le second est proportionnel et individuel.

Second constat : les assiettes sont également différentes : celle de l'impôt sur le revenu est étroite et «mitée» par des niches fiscales. Tandis que celle de la CSG est large.

Troisième constat : la CSG est prélevée à la source alors que l'IR est collecté a posteriori, avec un an de décalage.

Trois scénarios ont été testés à partir de schémas plus ou moins redistributifs (les variantes portent essentiellement sur les hypothèses retenues en matière de quotient familial et de quotient conjugal et les barèmes comprennent une dizaine de tranches de 0 % jusqu'à 51 % ou 55 %), tous étant à produit constant et sur la base d'une assiette intermédiaire entre la CSG et l'IR. Et dans tous les cas, le nombre de perdants excède 9 millions de foyers. Dans un contexte où 35 % à 45 % des perdants disposent de moins de 26.000 euros de revenus et que près de 1 million de foyers perdants déclarent moins de 14.000 euros de revenus. Les familles avec enfants apparaissent également perdantes du fait qu'« une partie des sommes consacrées à la famille est dirigée vers les non-imposables. »

S'ajoutent à ces inconvénients le risque d'une perte d'autonomie de la sphère sociale, financée par la CSG, ainsi que le risque d'un « mitage » de l'assiette de la CSG par celle de l'IR.

Un alignement de la France sur l'Allemagne entraînerait une diminution de 90 milliards d'€

Les collecteurs de l'impôt seraient les entreprises et les caisses de retraite.

FISCALITE - FISCALITE - FISCALITE



Les entreprises auraient ainsi accès à des données privées concernant la situation familiale et économique de ses salariés qu'elles n'ont pas normalement à connaître.

Que deviendraient les sommes collectées par les entreprises qui tomberaient en liquidation judiciaire ?

Le coût de la gestion de l'impôt sur le revenu est estimé par Bercy à 1,5 milliards d'euros. Qui peut croire que les entreprises et les caisses de retraites se contenteraient d'accomplir cette mission sans défraiement ?

La retenue à la source facilite les augmentations. C'est l'hypothèse de l'impôt indolore. L'objectif d'accroître les prélèvements sur les ménages se ferait directement.

Quelle alternative?

Diminuer le coût du travail est devenu le mot d'ordre que l'on veut rendre consensuel.

Tous nos malheurs, la crise, le chômage seraient dus à ce fameux coût du travail.

En réalité, ce qui pénalise l'entreprise, ce sont les coûts financiers qu'elle doit supporter : les frais financiers et les dividendes versés aux actionnaires. Ces coûts sont deux fois plus importants que les charges sociales.

- Les cotisations sociales alimentent la politique de la famille, la santé, la retraite... toutes choses répondant à la satisfaction des besoins sociaux pour les hommes et les femmes, leurs familles et contribuent à une meilleures productivité.
- Les frais financiers, les dividendes, au contraire, c'est de l'argent soustrait aux investissements utiles, à l'emploi, aux salaires, au développement des services publics pour rémunérer le capital et les actionnaires.

C'est donc à ces coûts financiers qu'il faut s'attaquer.

 Avec une autre politique du crédit. C'est le sens de notre proposition d'un pôle public financier (dont fait partie le Fond national et les Fonds régionaux pour l'emploi). Il permettrait un accès au crédit avec des taux d'autant plus abaissés que les investissements créeraient de l'emploi et de la formation.

 Avec une autre utilisation des profits générés par l'activité humaine pour des investissements utiles.

Plutôt que de sacraliser la CSG, l'heure est à engager un processus visant à sa suppression progressive avec la montée en charge d'une réforme du mode de financement de la protection sociale articulée autour de trois propositions :

- La suppression des exonérations de cotisations sociales patronales.
- La taxation des revenus financiers des entreprises jusqu'à les rendre moins attractifs par rapport aux revenus du travail.
- L'augmentation et la modulation des taux patronaux en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée selon les branches professionnelles.

Au-delà, la mise à plat fiscale doit conduire à une réforme en profondeur de la fiscalité à partir du besoin de justice devant l'impôt.

Et pour cela nous faisons les propositions suivantes :

- Un impôt sur le revenu de type universel à taux et au nombre de tranches relevés.
- Un impôt sur les sociétés progressif et modulé selon l'affectation des bénéfices.
- Un nouvel impôt territorial des entreprises taxant leurs placements financiers.
- Un ISF au barème rehaussé intégrant les biens professionnels modulés en fonction des efforts consentis en matière d'emplois et de formation.
- Un recul de la pression fiscale sur la consommation (TVA, TIPP).
- Une réforme de la fiscalité directe locale passant par une véritable révision des bases d'imposition et le plafonnement de la taxe d'habitation.

Fin 2013 : l'emploi continue de se dégrader.

2013 comme 2012 a vu l'emploi marchand diminuer en France (Insee).

• Publications après publications, les commentaires de l'INSEE, à propos de l'emploi salarié, ne changent guère.

Les têtes des chapitre sur la question sont clairs :

- Faible progression de l'emploi marchand au premier trimestre 2012
- L'emploi marchand en baisse au deuxième trimestre 2012
- La baisse de l'emploi marchand s'accentue au troisième trimestre 2012
- Recul de l'activité et de l'emploi salarié marchand au quatrième trimestre 2012
- L'emploi marchand baisse modérément au premier trimestre 2013
- Nouvelle baisse de l'emploi au deuxième trimestre 2013
- Le recul de l'emploi se poursuit au troisième trimestre 2013
- Les 2 premiers mois du quatrième trimestre 2013 sont toujours marqués par la hausse.

Les derniers chiffres du chômage de novembre 2013 :

Une très légère baisse pour les catégories A, B, C, mais une hausse pour la catégorie A, celle des sans emploi qui n'ont pas travaillé du tout (+ 17800 chômeurs).

- C'est dans la catégorie B correspondant aux chômeurs ayant travaillé moins de 76 heures (sans pour autant avoir retrouvé un emploi) que se concentre essentiellement cette légère baisse du chômage (bascule entre les catégories A, aucun travail- et B -travail inférieur à 76h dans le mois-).
- Enfin, elle touche essentiellement les moins de 25 ans (- 7200).

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C. France métropolitaine Unités en milliers et %						
Données CVS-CJO	Nov 2012	Oct 2013	Nov 2013	Variation 1 mois	Variation 1 an	
Ensemble	4603,1	4883	4876,1	-0,1	+ 5,9	
Hommes	2278,4	2431	2431,3	0	+ 6,7	
Femmes	2324,7	2452	2444,8	-0,3	+ 5,2	
Moins de 25 ans	761,1	777	769,8	-0,9	+ 1,1	
Entre 25 et 49 ans	2904,7	3071,2	3064,6	- 0,2	+ 5,5	
50 ans et plus	487,6	537,4	539,7	+ 0,4	+ 10,7	
Chômeurs ensemble France	5226,4	5528,9	5536	+ 0,1	+ 5,9	

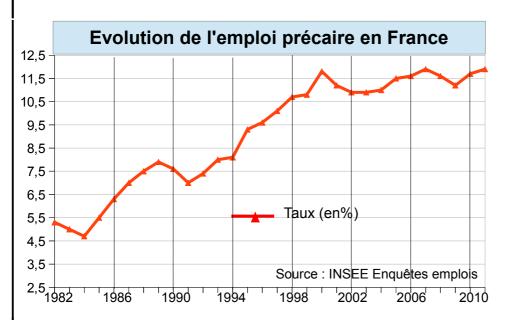
Avec la montée du chômage, on assiste à une explosion de la précarité de l'emploi. Cette précarité touche particulièrement les jeunes.

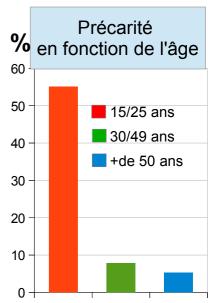
L'observatoire des inégalités observe (30 décembre 2013) : « La France compte 25,8 millions d'emplois, dont 3 millions d'indépendants (11,6 %) et 22,8 millions de salariés (88,4 %). 12,3 % des salariés ont un emploi précaire, mais les peu qualifiés **et les jeunes** sont bien souvent concernés...



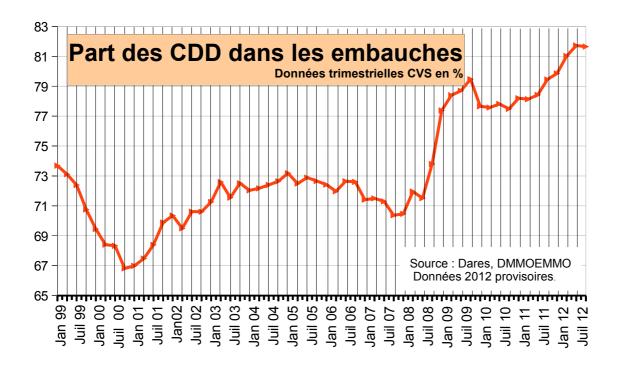
Précarité de l'emploi

La précarité de l'emploi frappe lourdement les plus jeunes : 55,1 % des actifs ayant un emploi et âgés de 15 à 29 ans ont un contrat à durée déterminée (CDD), un contrat aidé, sont en stage ou en apprentissage, contre 7,9 % des 30-49 ans.





- A) Le contrat aidé censé permettre aux jeunes d'entrer dans la vie active se révèle, pour une bonne moitié d'entre eux être une entrée dans la précarité durable .
- B) Les chiffres montrent que 73,9 % des personnes de moins de 26 ans passées en contrat aidé dans le secteur marchand sont toujours en emploi six mois après la fin de leur contrat, mais seulement 45,4 % dans le secteur non marchand, pourtant le principal bénéficiaire de ces contrats.





CHOMAGE - CHOMAGE - CHOMAGE

L'absence d'indemnisation pour les jeunes n'ayant jamais travaillé est également un élément qui minimise la réalité du chômage des jeunes. De nombreux jeunes n'éprouvent pas en effet, le besoin de s'inscrire à Pôle emploi. Pourquoi faire ? Ils ne touchent aucune indemnisation et les propositions d'emploi de Pôle emploi étant tellement limitées : pourquoi perdre son temps ?

Demandeurs d'emploi indemnisés (hors allocation de formation catégories A, B, C, D, E.

France métropolitaine

Unités milliers et %

Régime d'assurance chômage : Nb et %	2139,7 41,3 %	,	2193,1 39,7 %	- 1,2 - 0,9pt	+2,5 - 1,6pt
Régime de solidarité nationale : Nb et %	386,5 7,5 %	,	454,2 8,2 %	+ 1,6	+ 17,5 +0,7pt
Dispensés recherche d'emploi : Nb	104,2	62,2	58,7	-5,7	- 43,4

Durée de chômage

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C. France métropolitaine Unités en milliers et %					
Données CVS-CJO	Nov 2012	Oct 2013	Nov 2013	Variation 1 mois	Variation 1 an
Moins de 1 an	2809	2853,1	2840,8	- 0,4	+ 1,1
1 an à 3 ans	1298,4	1454,3	1453,3	0	+ 11,9
Plus de 3 ans	495,7	575,6	582	+ 1,1	+ 17,4

Et comme toujours, les sorties de Pôle emploi pour reprise d'emploi sont très minoritaires : +22,2 %

Les entrées en stage +8,6 %. Le gouvernement ambitionne d'ailleurs de gonfler ce chiffre. Cela ne créera pas un emploi de plus mais permettra de réduire artificiellement le nombre de chômeurs.

Les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation : +42,6 %

Les radiations administratives : +8,8 %

Les autres cas (dont les ruptures conventionnelles qui sont souvent obtenues par la

pression): +10,5 %

La lettre du Rapse vous souhaite une bonne année 2014
Sur le plan personnel et sur le plan collectif.
Faisons de 2014 une année de luttes,
De succès contre le virage libéral de F. Hollande.

Vous souhaitez réagir aux articles de la lettre du Rapse : gcailloux@pcf.fr